

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
CHAMPLAIN, TENUE LE 7 AVRIL 2026 AU  
CENTRE DU TRICENTENAIRE,  
961, RUE NOTRE-DAME À 19H30

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Madame Raymonde Tremblay
- Monsieur Michel Pichet
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Edward Poirier
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin

réunis sous la présidence de monsieur Sébastien Marchand , Maire.

Madame Caroline Dionne, directrice générale greffière-trésorière, est aussi présente.

2026-04-079

**3.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-10 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT 2024-10 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Champlain a adopté le règlement 2024-10 sur la régie interne des séances du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier les articles 2 et 6 de ce règlement afin d'uniformiser l'heure de tenue des séances extraordinaires ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné, et que le projet de règlement intitulé « Règlement 2026-10 modifiant le règlement 2024-10 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Champlain » a été déposé par monsieur Michel Pichet lors de la séance régulière du 3 mars 2026 ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Edward Poirier

APPUYÉ PAR : Madame Raymonde Tremblay

QUE le conseil de la Municipalité de Champlain décrète ce qui suit :

QUE les articles 2 et 6 du règlement 2024-10 sur la régie interne des séances du conseil soient abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :


Article 2 : les séances ordinaires et extraordinaires ont lieu conformément au calendrier établi par résolution, aux jours et heures qui y sont fixés et qui peuvent être modifiés par résolution.

Article 6 : Heure des séances extraordinaires

À moins qu'il n'en soit fait autrement dans l'avis de convocation ou dans une résolution du conseil modifiant l'heure, les séances extraordinaires du conseil débutent à 19 h 30.

**ADOPTÉ** unanimement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

  
Caroline Dionne, directrice générale, greffière-trésorière